

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Préalablement au vote du budget primitif, dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'organe délibérant doit tenir un débat sur les orientations générales du budget.

La tenue de ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance du vote du budget afin que les élus disposent du temps de préparation et de réflexion nécessaire pour délibérer.

Au cours du débat d'orientation budgétaire, il est présenté à l'assemblée délibérante un rapport portant sur :

- Les orientations budgétaires envisagées qui portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure et la gestion de la dette.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES MONDIALES ET NATIONALES

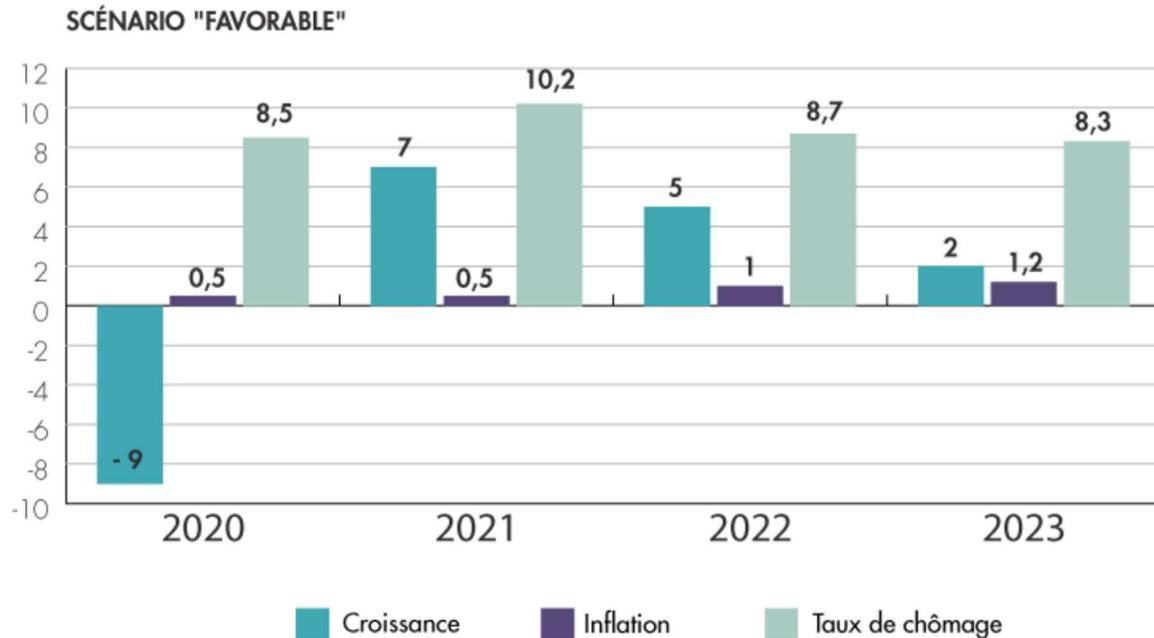


En 2020, l'activité devrait avoir reculé d'environ 1,5 % en Asie, contre 3,8 % dans le monde et 3,4% aux Etats-Unis. On estime un recul de 7,4 % dans l'Union Européenne. Le recul de l'activité en 2020 serait de l'ordre de 9 points de PIB en France et en Italie, de 11 points au Royaume Uni et en Espagne, contre seulement 5 points en Allemagne. Les interventions massives ont permis de limiter fortement la perte de revenus des ménages qui ont fortement épargné. A l'inverse, les entreprises feront face à d'importants besoins de financement.

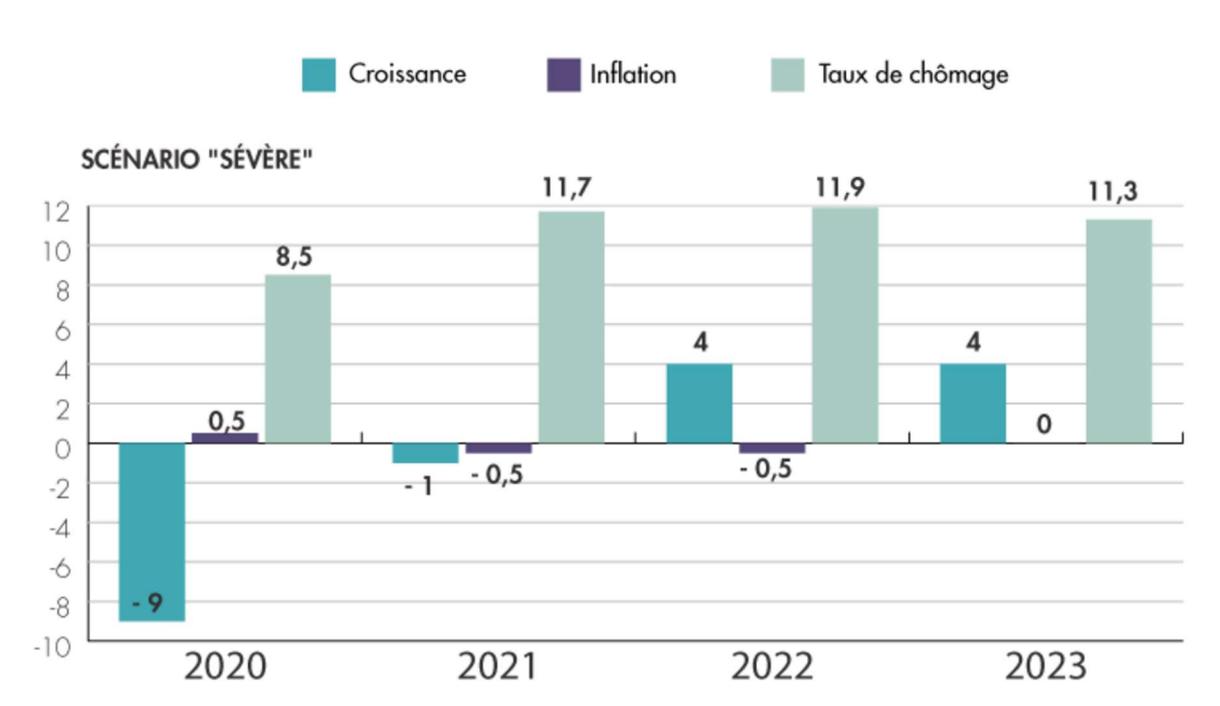
L'INSEE indique s'attendre à un rebond de respectivement 3 % et 2 % au cours des deux premiers trimestres de l'année 2021. Pour la suite, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 4,2 % en 2022. Les prévisions pour 2021 sont en effet revues à la hausse car il est entendu que l'activité s'affermira plus tard dans l'année grâce aux vaccins et sous l'effet de mesures de soutiens supplémentaires. Mais malgré ce retour attendu à une croissance positive du PIB, le chômage devrait rester à un niveau durablement élevé.

PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES 2021-2023

EN %

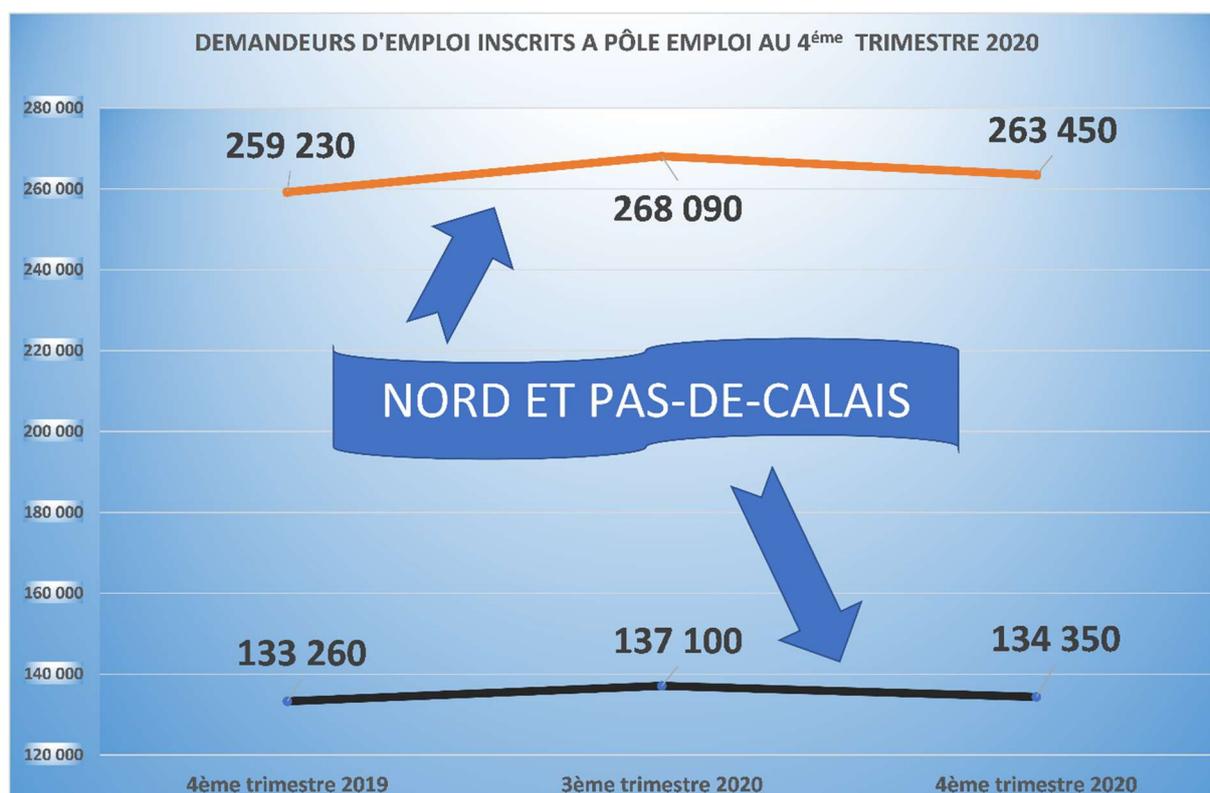


La Banque de France travaille à partir de deux projections : l'une favorable, l'autre plus sévère. Le premier scénario faisait le pari d'un contrôle de la situation sanitaire dès le premier semestre 2021, grâce au déploiement des vaccins. Ce scénario prévoyait un fort rebond de l'économie française en 2021 et 2022, avec une croissance du PIB respectivement de 7 et 5 %. Autrement dit, la France devait attendre mi-2022 pour retrouver le niveau d'activité économique qui était le sien fin 2019. L'inflation devrait accélérer, tout en restant à un niveau faible avec une croissance des prix à la consommation de 0,5 % en 2021, 1 % en 2022 et 1,2 % en 2023.



Le scénario plus sévère table sur une circulation encore active du virus en France au cours des deux prochaines années.

Un phénomène semble inéluctable : la forte augmentation du chômage au cours de l'année 2021. Dans la simulation optimiste de la Banque centrale, le taux de chômage atteindrait 10,4 % de la population active à la fin de l'année, ce qui représente une augmentation de 1,7 point. Jusqu'à présent, la hausse du chômage est restée faible en comparaison avec l'ampleur de la récession, notamment grâce aux dispositifs de soutien à l'économie comme par exemple le chômage partiel. Toutefois, la récession devrait, à terme, se traduire par de nombreuses destructions d'emplois et de faillites. La Banque de France anticipe qu'au total près de 760 000 emplois seront détruits au cours de la seule année 2021. Le risque de défaillance des entreprises devrait augmenter de 26 % en 2021. La Banque de France prévoit, à partir de la fin 2021, une amélioration sur le front de l'emploi, consécutive au rebond de l'activité économique. Néanmoins, avec un taux estimé de 8,9 % fin 2023, le chômage devrait rester durablement élevé et supérieur au niveau de 2019.



Plus de 5 300 demandeurs d'emploi supplémentaires sur un an dans le Nord Pas-de-Calais. Au 4^{ème} trimestre, le Nord recensait 263 450 sans emploi soit une baisse de 1,7% par rapport au trimestre précédent. Dans le Pas-de-Calais, ils étaient 134 350 soit une baisse de 2% comparée au 3^{ème} trimestre.

BUDGET PRIMITIF 2021

La crise sanitaire a fortement perturbé le fonctionnement des collectivités territoriales sur 2020 et poursuivra ses effets sur 2021. Concernant le volet des recettes, le budget sera marqué par une prudence sur l'estimation des produits et la disparition progressive de la perception directe de la taxe d'habitation remplacée par une compensation de l'Etat s'appuyant sur les bases de l'exercice 2017.

L'année 2020 a été marquée par des augmentations de dépenses inhérentes à la covid 19 (achats de masques, de gels hydroalcooliques, arrêt de chantier...). Les dépenses non effectuées compensent en partie ces augmentations.

Pour contenir ces dépenses, la Ville continue de maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

A) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 – Impôts et taxes

Depuis 2020, la taxe d'habitation est totalement supprimée pour les foyers pouvant bénéficier de la réforme en fonction des revenus fiscaux de référence. Désormais, la collectivité percevra une compensation s'appuyant sur les bases de 2017.

En 2017, le produit de la taxe d'habitation était de 509 655 € pour un taux de 25,47 %.

Concernant les taxes foncières :

	2020			2021		
	BASES	TAUX	PRODUITS	BASES	TAUX	PRODUITS
FONCIER BATI	2 694 000	27,66 %	745 160		27,66 %	
FONCIER NON BATI	235 500	54,50 €	128 239		54,50 %	

Il n'est pas proposé d'augmentation des taux.

2 – Dotation de l'intercommunalité

Attribution de compensation

Elle représente la compensation versée par la communauté de communes du Pays de Mormal au titre de l'ex taxe professionnelle. Elle a connu plusieurs baisses, notamment lors des transferts de compétence « création et gestion de maisons de services au publics » ou « éclairage public ». La prévision du montant 2021 est de 230 000 €.

Sur les trois dernières années :

- 283 647,71 € en 2018
- 229 423,62 € en 2019
- 240 609,84 € en 2020

3 – Taxes

Imposition forfaitaire sur les pylônes

Il s'agit de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est au moins égale à 200 kilovolts. Le montant de l'imposition, fixé par pylône, varie selon la tension électrique des lignes électriques.

En 2020, le montant perçu est de 50 800 €.

Taxe sur la consommation finale d'électricité

La TCFE est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée. Elle est redevable par les fournisseurs d'électricité.

En 2020, le montant perçu est de 66 955,32 €.

Taxe additionnelle sur les droits de mutation

Sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc).

En 2020, le montant perçu est de 99 692, 38 €.

4 – Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Il est rappelé qu'en 2015, le montant était de 602 871 €.

Sur les cinq dernières années :

- 476 682,00 € en 2016
- 446 963,00 € en 2017
- 446 363,00 € en 2018
- 446 363,00 € en 2019
- 445 849,00 € en 2020

La dotation de solidarité rurale

Ainsi, depuis 2011, la dotation de solidarité rurale est composée d'une fraction « bourg-centre », d'une fraction « péréquation » et d'une fraction « cible » (articles L. 2334-20 à 22-1 du code général des collectivités territoriales).

La première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, bureaux centralisateurs ou chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissement comptant entre 10 000 et 20 000 habitants.

La deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique.

La troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants classées en fonction d'un indice synthétique composé pour 70% du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique et le potentiel financier par habitant de la commune, et pour 30% du rapport entre le revenu moyen par habitant des communes.

Sur les cinq dernières années :

- 296 238,00 € en 2016
- 342 537,00 € en 2017
- 361 277,00 € en 2018
- 377 622,00 € en 2019
- 403 653,00 € en 2020

Le fonds national de péréquation

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Sur les cinq dernières années :

- 142 045,00 € en 2016
- 145 166,00 € en 2017
- 147 729,00 € en 2018
- 155 073,00 € en 2019

- 152 317,00 € en 2020

5 – Les produits des services

Les revenus des immeubles concernent les loyers et locations de salles. Les autres produits principaux de services sont les concessions de cimetières et les redevances périscolaires et paiement de la restauration scolaire.

- 87 991,30 € en 2016
- 71 201,80 € en 2017
- 58 245,79 € en 2018
- 71 607,77 € en 2019
- 52 225,16 € en 2020 (988,10 € de remboursements de cantine et garderie)

Prévisions pour 2021 : 44 000,00 €

B) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 – Les charges à caractère général

Le budget 2021 est toujours marqué par les dépenses liées à la lutte contre le Covid et des activités municipales varient en fonction du contexte sanitaire et des décisions gouvernementales. Il est rappelé que le budget voté est une enveloppe globale, afin d'éviter des retards de paiement ou des blocages.

- 721 786,57 € en 2016
- 744 204,30 € en 2017
- 718 604,64 € en 2018
- 831 703,49 € en 2019
- 804 719,84 € en 2020

Prévisions pour 2021 : 916 300,00 €

2 – Les charges de personnel

L'augmentation de 2020 est consécutive aux dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise (personnel d'entretien...) ainsi que le versement de la prime Covid. Par ailleurs, des recrutements définitifs ont été effectués en 2020 en attente des départs en retraite.

- 1 529 368,05 € en 2016
- 1 558 147,27 € en 2017
- 1 457 344,46 € en 2018
- 1 517 500,11 € en 2019
- 1 561 965,92 € en 2020

Prévisions pour 2021 : 1 463 067 €.

3 – Subventions aux associations et au CCAS

L'année 2020 a été marquée par le versement d'une subvention exceptionnelle de 35 000 € à l'Union du Commerce de Landrecies.

Une baisse de la subvention au CCAS sera proposée après calcul définitif de la masse salariale. Cette baisse est envisageable suite à la fin du remboursement de la dette contractée avant 2012 au SSIAD et la refonte administrative qui s'en est suivie. Cela n'obérera pas les finances du CCAS qui sont désormais assainies.

Associations :

- 134 670,00 € en 2016
 - 116 210,00 € en 2017
 - 121 225,00 € en 2018
 - 124 655,00 € en 2019
 - 151 182,00 € en 2020
- Prévisions pour 2021 : 125 000,00 €

CCAS :

- 100 000,00 € en 2016
 - 100 000,00 € en 2017
 - 100 000,00 € en 2018
 - 100 000,00 € en 2019
 - 100 000,00 € en 2020
- Prévisions pour 2021 : 80 000 €.

4 – Charges financières

- 100 073,50 € en 2016
- 91 498,80 € en 2017
- 84 170,52 € en 2018
- 76 907,56 € en 2019
- 82 792,93 € en 2020 (deux nouveaux emprunts pour la construction du restaurant scolaire polyvalent)

Prévisions pour 2021 : 85 000,00 € (nouvel emprunt relais pour la construction du Restaurant Scolaire Polyvalent + nouvel emprunt pour les travaux de couverture et de maçonneries de l'Eglise)

C) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Prévisions pour 2021 : 78 740,00 €

Subventions restant à percevoir sur les programmes d'investissement

Restaurant scolaire

PRADET	2020	2021
1 000 000	357 564, 41	642 435, 59

DSIL	2020	2021
442 715	309 900, 50	132 814, 50

VILLAGES ET BOURGS	2020	2021
300 000	210 000	90 000

Subventions à inscrire sur les programmes d'investissement

Changement des fenêtres Mairie et Ecole de Musique :

- Villages et bourgs : 35 000,00 €

D) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Programmes d'investissement de 2020 restant à payer :

- Construction du restaurant scolaire polyvalent : 150 898,95 €
- Maîtrise d'œuvre du restaurant scolaire polyvalent : 99 518,49 €
- Investissements aux écoles : 4 629,94 €
- Maîtrise d'œuvre installation panneaux photovoltaïques Eglise : 16 230,00 €

Programme d'investissement prévisionnel 2021 :

- Construction Restaurant Scolaire Polyvalent : 1 260 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre du Restaurant Scolaire Polyvalent (avenant 2) : 1 551,00 €
- Maîtrise d'œuvre travaux de couverture et maçonneries de l'Eglise : 27 804,00 €
- Achat de matériel divers : 20 000,00 €
- Achat de matériel divers amortissable en 1 an : 15 000,00 €
- Investissements aux écoles : 8 000,00 €
- Changement des fenêtres Mairie et Ecole de Musique : 90 500,00 €
- Travaux de couverture et maçonneries de l'Eglise (avec pose des panneaux photovoltaïques) : 860 000,00 € (dossiers de subventions envoyés à l'Etat (Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL), à la Région (fonds de relance et de solidarité avec les territoires) au Département (Aide départementale aux villages et bourgs)
- Demandes de consignation d'expropriation : 15 000,00 €
- Traitements bâtiments en état d'abandon manifeste : 55 000,00 €
- Achat terrain : 46 000,00 €
- Aménagement de la sono pour les commerçants : 25 000,00 €
- Acquisition aspirateur à déchets : 16 000,00 € (demande de subvention à l'Agence de l'Eau).

E) ENDETTEMENT

Voir les documents joints au présent ROB.

F) PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les montants présentés ci-dessous sont une prévision et devront être confirmés selon les études préalables :

Eglise : 860 000 €

Travaux ville basse : En cours d'étude.

EPF – projet Carmel : 300 000 €

Réfection du centre social : 450 000 € (avec subvention de la CAF).